



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-GÉDÉON-DE-BEAUCE

AVIS DE PROMULGATION
Règlement no.93-08

Avis est par les présentes donné par le soussigné :

Que le Conseil municipal a adopté lors de sa séance tenue le 8 décembre 2008 le règlement no 93-08, lequel vise la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

Que ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité aux heures ordinaires de bureau.

Donné à Saint-Gédéon-de-Beauce, ce 22 décembre 2008.

Pierre-Alain Pelchat
Directeur général
Secrétaire-trésorier